



Ecole Doctorale 563
Médicament - Toxicologie
Chimie - Imageries

Université Paris Descartes (Paris 5)
Directeur : Laurent MICOUIN

Université Paris Diderot (Paris 7)
Co-directrice : Armelle BAEZA

Université Paris 13
Co-directeur : Frédéric CHAUBET

Directrice de la coordination :
Marie-Christine LALLEMAND

Gestionnaire administrative :
Elisabeth HOMBRADOS

Fin 2013

36 unités de recherche labélisées
(Université, INSERM, CNRS,
CEA,IRD, Institut Curie, Institut
Pasteur, Collège de France, MNHN)

- ❖ 58 Equipes d'accueil
- ❖ 298 permanents
- ❖ 198 HDR.



Fin 2016

42 unités de recherche labélisées
(Université, INSERM, CNRS, CEA, IRD,
Institut Curie, Institut Pasteur, Collège de
France, ESPCI)

- ❖ 72 Equipes d'accueil
- ❖ >455 permanents
- ❖ 268 HDR.

*L'école doctorale MTCl est **la seule ED** de Sorbonne Paris Cité
à être co-accréditée par les **3 universités Paris 5, 7 et 13***

Convention en cours PSL

*L'école doctorale MTCl est **la seule ED** de Sorbonne Paris Cité à
être positionnée sur les deux domaines principaux **SVE et ST4***

Direction

L. Micouin : Directeur P5
A. Baeza: Directrice P7
F. Chaubet : Directeur P13

M. C. Lallemand:
Directrice de la Coordination

E. Hombrados :
Gestionnaire administrative

Conseil de l'ED

26 membres

Bureau

Partenaires Administratifs sur Paris 5

Institut de Formation Doctorale P5
(M. Vidaud, A.-C. Fulon)

CFDIP

M.C. Lallemand (attribution des missions)

Partenaires Administratifs
Sur P7 : IED, V. Deschamps
Sur P13: BRED, C. Fernandez

Locaux: Siège

Site web

<http://ecolesdoctorales.parisdescartes.fr/ed436/>

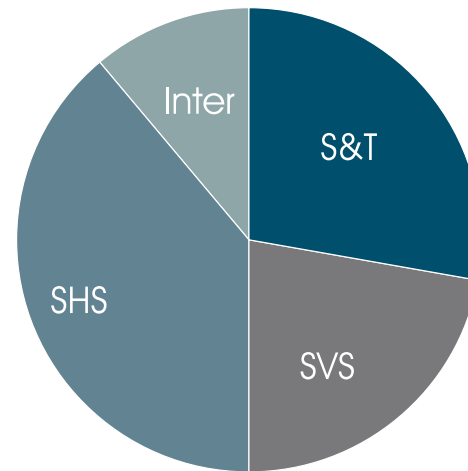
Groupe LinkedIn

Budget 2015-2016 : 20 keuros (P5) + 3 keuros (P13) + 1.2 keuros (P7) + 1keuros PSL

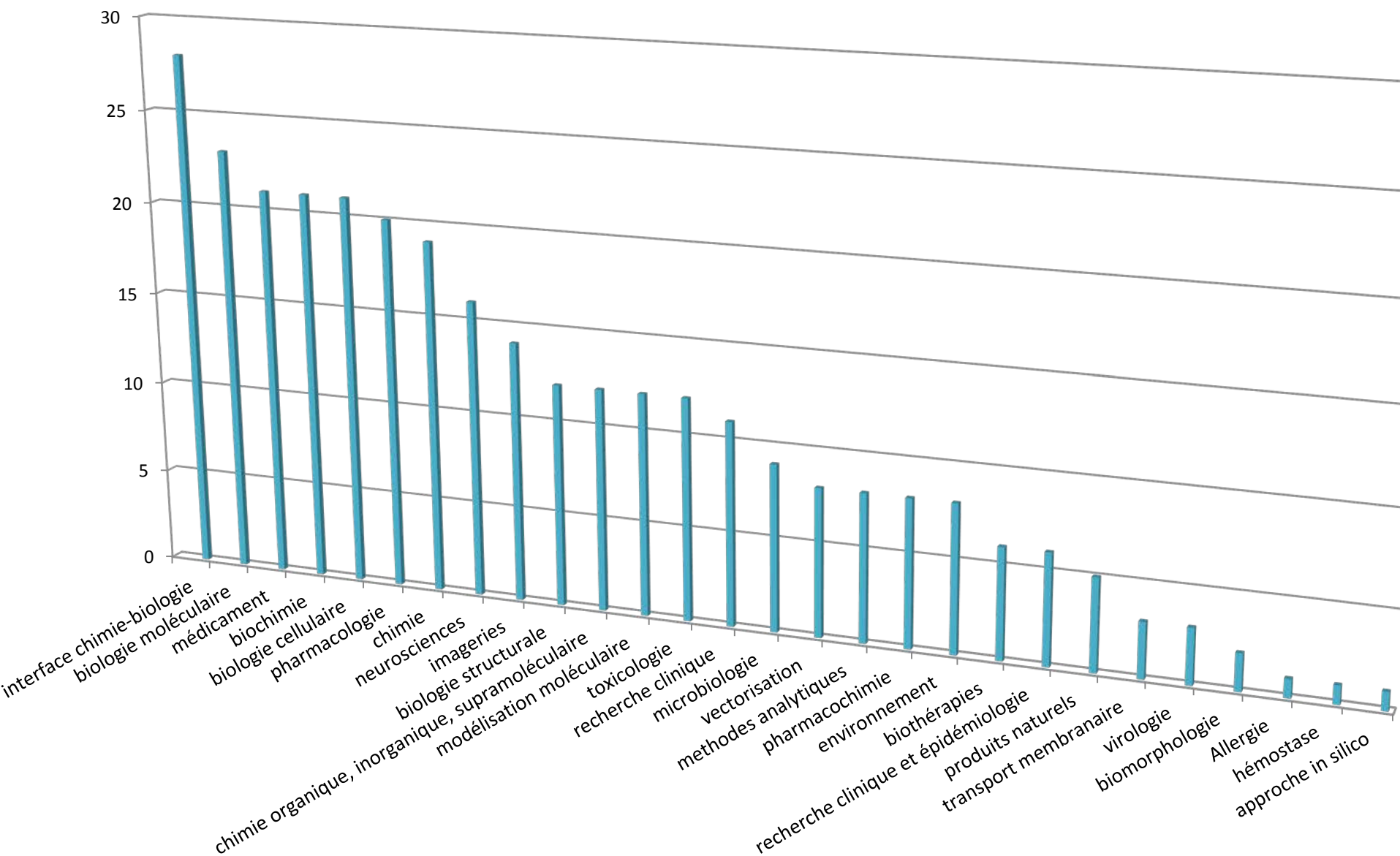


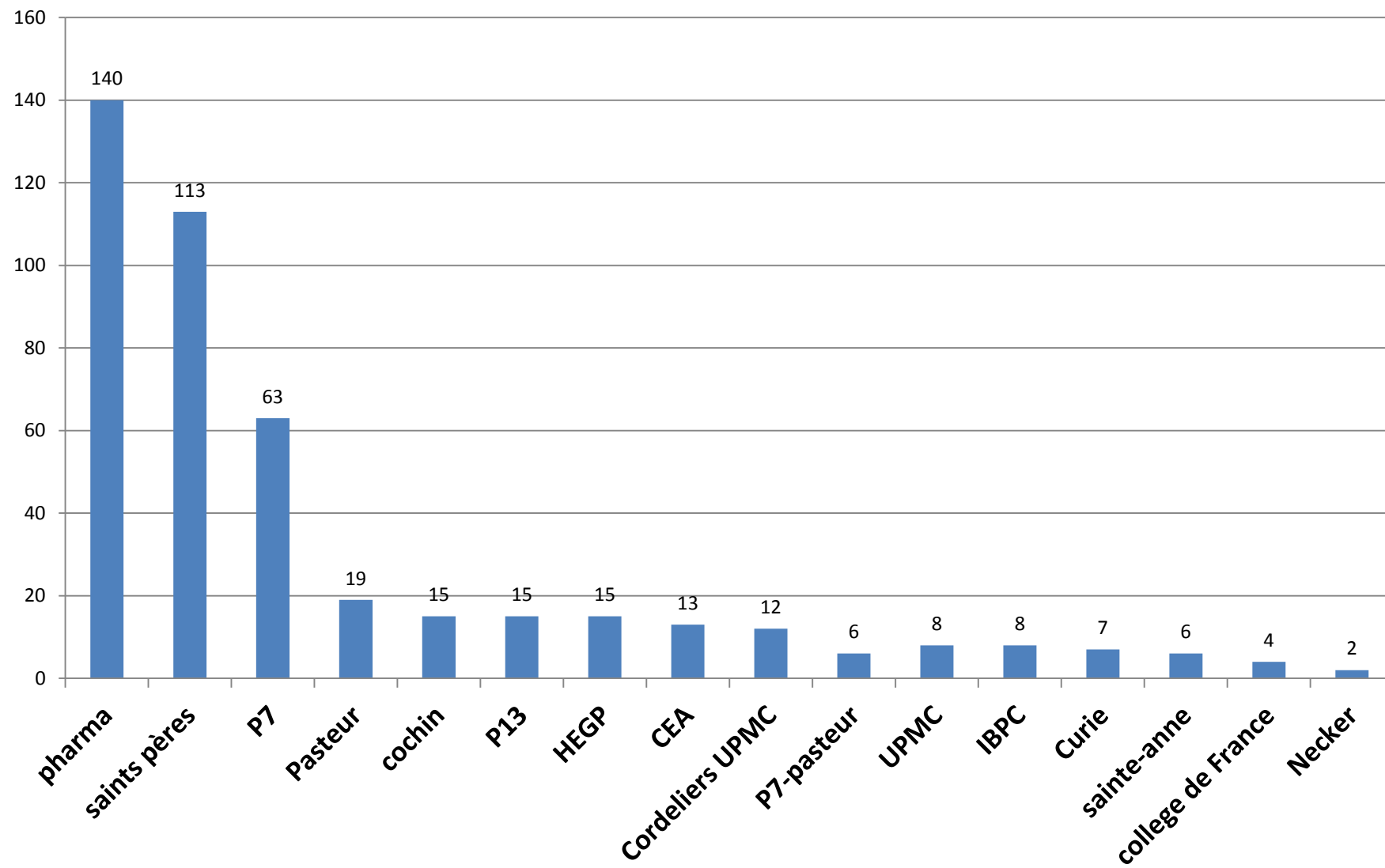
Sorbonne Nouvelle (Paris 3)
Paris Descartes (Paris 5)
Paris Diderot (Paris 7)
Paris 13
Sciences Po
EHESP
INALCO
IPGP
FMSH

32 Ecoles doctorales
6500 doctorants
1200 docteurs par an dont 1000 sur SPC



Collège des écoles doctorales USPC (T. Coudreau)





NOMBRE D'INSCRITS EN 2016-2017 : 204

➔ Nombre de nouveaux inscrits pour année universitaire 2016- 2017 : **55** inscrits

19 contrats doctoraux sur concours: 16 USPC, 2 CD idex, 1 ENS

19 autres contrats sur dossier : 2 ANR, 2 associations et fondations, 8 étrangers, 3 organismes de recherche, 1 CD labex, 1CD P5, 2 CIFRE

17 financements privé et public : 1 Industriel, 16 salariés public

Obligation légale: arrêté du 7 août 2006

- *Les écoles doctorales organisent la formation des docteurs et les préparent à leur insertion professionnelle.*
- *Elles apportent aux doctorants une culture pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet scientifique cohérent.*
- *Elles concourent à la mise en cohérence et à la visibilité internationale de l'offre de formation doctorale des établissements ainsi qu'à la structuration des sites*

- **Fonctionnement** : accréditation, conseil, rôle du directeur
- **Conditions d'accès au doctorat**: durée, financement, règles d'encadrement charte de thèses
- **Conditions d'obtention du doctorat**
- **Formations complémentaires**
- Suivi des docteurs (enquêtes ministérielles, insertion)
- Gestion de certains appels d'offre (SPC, région, cifre....)

Nouvel arrêté 25 mai 2016

Sur concours (mai-juin): contrat doctoral, AMN, SPC

Sur dossier (sept-nov): audition de tous les candidats par un jury ad-hoc.

- CV du candidat : M2 ou équivalence
- Financement : 3 ans, 1000 euros/mois minimum
- Encadrement : HDR (limite à 3)
- Co-encadrement possible (HDR en cours)

Cifre : au fil de l'eau. Dossier visé par l'ED puis examen ANRT (3 mois)

Co-direction/ co-tutelle : convention

Dans tous les cas : Charte des thèses

Le doctorant s'inscrit dans l'établissement de rattachement de l'EA

Nouvel arrêté

Signature d'une convention de formation individuelle à l'inscription (doctorant, directeur de thèse, DU, directeur de l'ED).

Déroulement (temps complet/financement ou temps partiel/statut)

Calendrier prévisionnel

Modalités d'encadrement

Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche

Modalités d'intégration dans l'unité/équipe

Projet professionnel prévisionnel

Parcours individuel de formation en lien avec le projet

Objectifs de valorisation des travaux de recherche

La thèse à temps plein est en 3 ans

Dérogation 4^{eme} année:

Bureau :

- courrier doctorant(e) / directeur-trice- de thèse
- Financement
- Production scientifique
- Arrêts maladie

Proposition : autorisation du Président

Il n'y a pas de 5^{eme} année de thèse

Nouvel arrêté

Possibilité de thèse en 6 ans à temps partiel

Financée !

Année de césure autorisée (insécable, un an, exceptionnelle)

Pas pour rédiger la thèse !

Dossier (sept-15 oct.):

- Financement
- Heures de formation
- Changement de direction de thèse : demande conjointe, pas en 3^{ième} année
- **Nouvel arrêté : visa du comité de thèse à partir de 3^{ième} inscription (et plus).**

Objectif : suivi de la thèse à 18 mois

Entretien avec le(a) doctorant(e) et son/sa encadrant(e) direct(e)

Jury de 3 personnes (dont un représentant doctorant)

Questionnaire à remplir

Entretien commun puis individuel

Alertes sur

- Durée de thèse
 - Difficultés locales
 - Publications
 - Heures de formation
-
- **Nouvel arrêté : fait office de comité de thèse.**

Toutes les informations sont sur le site de l'ED !!

Composition du jury : signature du Président

Nouvelles règles SPC pour les rapporteurs : pas membre de USPC.

Les rapporteurs sont HDR

Autorisation de soutenance: signature du Président

Conditions de soutenance

- Accord du/de la directeur/directrice de thèse
- Formation : 100 heures (améthis)
- Au minimum une publication en cours de rédaction/soumise en rang utile
- Logiciel anti-plagiat, résumé liste publis....

Depuis 2016

Procédure dématérialisée : déclenchement à J -3 mois

- Composition du jury
- Envoi aux rapporteurs
- Réception des rapports
- Convocation du jury....
- Mise en ligne de la thèse.

Nouvel arrêté

Composition du Jury :

- 4 à 8 membres
- Au moins pour moitié de personnalités extérieures
- Pas de rapporteur USPC
- Au moins pour moitié de professeurs ou assimilés
- Représentation équilibrée femmes/hommes
- Le jury désigne un président
- Le président doit être professeur ou assimilé
- Le président ne peut pas être le directeur de thèse

Le directeur de thèse participe au jury, mais ne prend pas part à la délibération (il se déporte)

L'admission ou l'ajournement est prononcé : Plus de mentions

Faire une bonne thèse

- Formation : 100 heures (ex 5 modules)

Objectif : enrichir ses compétences

Allocataires de mission d'enseignement : 2 modules (40 heures)

Représentants des doctorants : 1 module (20 heures)

Les formations : CFDIP : mutualisé sur SPC, coût pris en charge

Modules ED

Formations extérieures : validation par l'ED.

Nouvel arrêté : formation à l'éthique

- Mi parcours
- Journées scientifiques

La charte engage les partenaires

Le contrat doctoral est un contrat de travail

- 1^{er} stade : directeur-trice- d'unité
- 2eme stade : Directeur ED
- 3eme stade : Médiation
- 4eme stade : IFD et / ou commission recherche

- Réorientation du projet
- Changement de direction de thèse/encadrement
- Changement d'équipe
- Démission

❖ PRIX DE LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITES 2016

4 prix : (3 prix de pharmacie et 1 prix de médecine)

- Mlle Hélène CHAPY
- M. Kévin COTTET
- Mme Elodie VALADE
- Mme Charlotte LUSSEY-LEPOUTRE

Calendrier général

Appel à projet : février

Dépôt des sujets : mars

Examen des sujets par le bureau: fin mars

Mise en ligne : début avril

Constitution du jury/ Validation par le conseil de l'ED : mai

Dépôt des dossiers : mi mai - Pièces justificatives (notes, diplômes...)
Fiche candidat(e)
Fiche encadrant(e)

Auditions début juin (8 et 9 juin en 2017).

Critères : 3 notes

- CV du candidat (attribution préliminaire d'une note par l'ensemble des membres des 2 jurys avant les auditions)

- Présentation (15min)

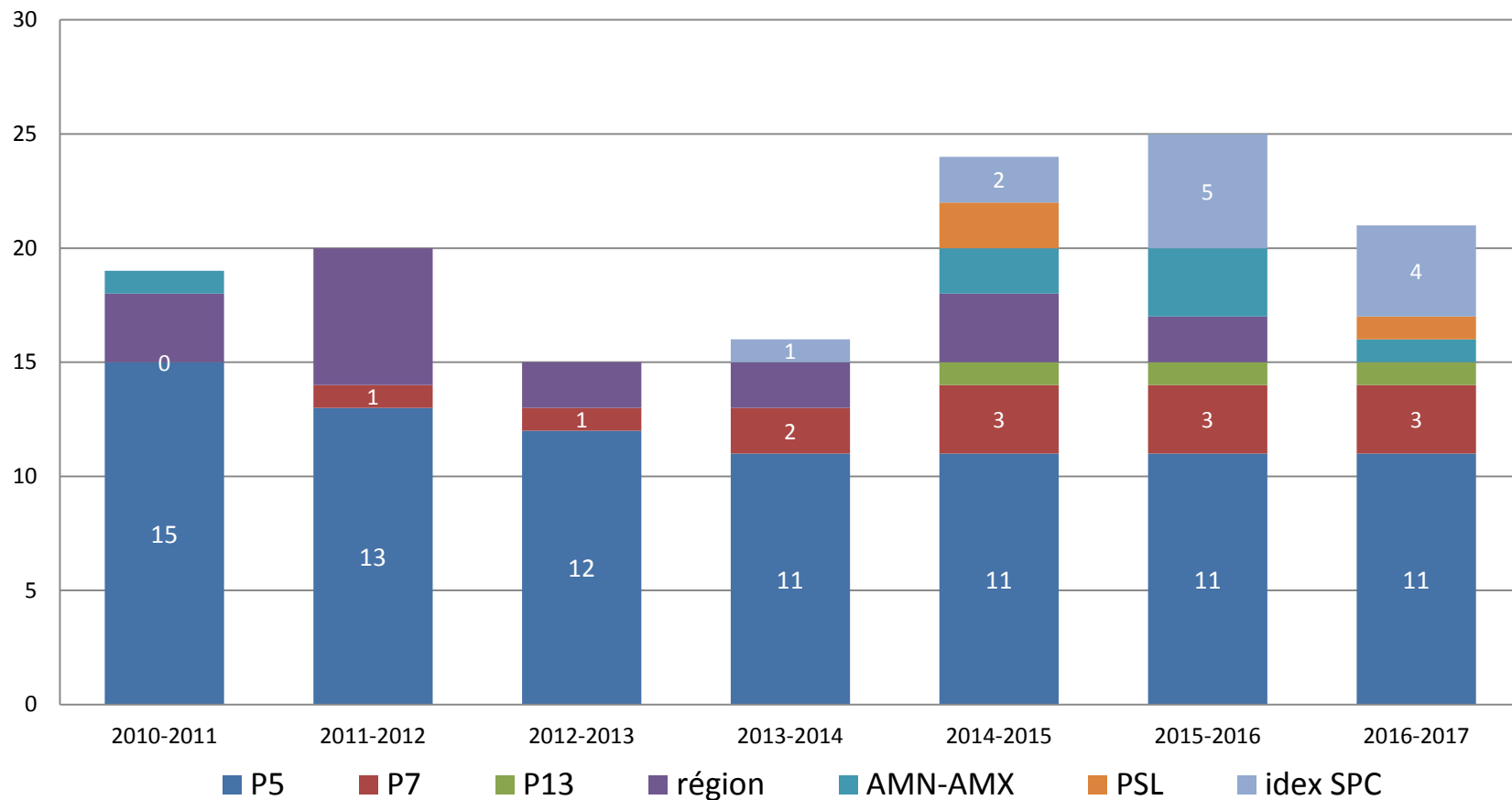
- Réponses aux questions (10 min)

Mode de Classement : Note A+, A, B, C

Éléments de notation distribués aux membres du jury
L'ensemble du jury a accès l'ensemble des dossiers
2 sous-jury, interclassement final en jury entier

- Pour encadrement : **titulaires d'HDR**
- **Pas plus de 3 doctorants** (encadré ou co-encadré, sauf co-tutelle étranger 0.5)
- Le **co-encadrement non HDR est encouragé**, si le co-encadrant présente une HDR dans les 3 ans de la thèse.
- Il n'y a plus de limitation de dépôt en fonction de la taille de l'équipe. Tout HDR peut déposer un sujet et présenter un candidat au concours.
- Un directeur de thèse ne peut demander un contrat doctoral de l'Université s'il en a obtenu un l'année précédente.
- Une équipe d'accueil qui n'aura pas proposé de sujet de thèse au moment de l'affichage ne pourra pas présenter de candidat au concours des contrats doctoraux.
- Les équipes qui soumettent un projet à la région doivent présenter le même sujet au concours
- Un encadrant HDR qui encadre en 4eme année de thèse un doctorant ayant prolongé un contrat doctoral ne présente pas de sujet cette année.

Evolution des financements



Le financement institutionnel couvre 20 à 30% des financements

année	Contrat	P5	P7	P13	Ext	idex
2007	15 P5	14			1 UPMC	
2008	14 P5	11			1 Pasteur, 1 CEA, 1 UPMC	
2009	15 P5	13			1 Curie, 1 UPMC	
2010	15 P5	12	2		1 Pasteur	
2011	13 P5, 1P7	12	1		1 UPMC	
2012	12 P5, 1P7	10	2		1 Pasteur	
2013	11 P5, 2P7	10	1		1 CEA, 1 INRA	0.5 P5
2014	11 P5, 2P7, 1 P13	11	1	0	1 Pasteur, 1 UPMC	1 P13, 1P5
2015	11 P5, 3P7, 1P13	11	3	1		3P5
2016	11 P5, 3P7, 1P13, 1 USPC	11	3	1	1 Pasteur	2 P5, 1 P13

Journées scientifiques

- ⇒ Les journées scientifiques se déroulent sur 2 jours
En 2017 : Paris Diderot (Amphi Buffon) **26 et 27 juin**
- ⇒ **Organisateurs:** Université Paris Descartes, Paris Diderot et Paris 13
- ⇒ **4 conférences plénières**
- ⇒ *Toutes les années peuvent présenter un poster avec **un prix du meilleur poster***
- ⇒ *les 3^{ème} année présentent une communication orale avec **un prix de la meilleure communication***
- ⇒ *Elections des représentants des doctorants*
- ⇒ *Les encadrants sont les bienvenus*

Nov.- Déc. 2016

1

Réunions de lancement sur sites de la campagne d'évaluation et mise en ligne des documents de référence

> [Lettre d'invitation du président du HCERES du 22/07/2016](#)

> [\[Infographie\] Qu'évalue le HCERES en 2017-2018 ?](#)

> [Voir l'espace dédié aux modalités](#)

23 février 2017

2

Envoi par les établissements des **listes des entités à évaluer** le 23 février 2017 au plus tard.

> [Comment transmettre les listes au HCERES ?](#)

Mars 2017

3

Envoi par les établissements d'une **adresse mail générique** début mars 2017. Celle-ci servira d'identifiant de connexion aux applications et à l'envoi d'informations.

Envoi à :

> aide.pelican@collecte.evaluation-contractualisation.fr

Début avril 2017

4

Demi-journées de **présentation de la plateforme d'échanges PELICAN** en vue du dépôt des dossiers d'évaluation

> [Comment déposer son dossier ?](#)

1ère quinzaine d'avril 2017

5

Ouverture de PELICAN

Le dépôt des dossiers d'évaluation peut démarrer.

> [Accéder à l'application](#)

1er juin 2017

6

Dépôt des dossiers d'autoévaluation des coordinations territoriales, des champs de recherche le 1er juin 2017 au plus tard.

21 septembre 2017

7

Dépôt des dossiers d'autoévaluation des établissements, des entités de recherche, des écoles doctorales, des champs de formation et des formations (partie bilan) le 21 septembre 2017 au plus tard.

à partir de fin sept. 2017

8

Démarrage des évaluations externes :
constitution des comités d'experts, visites sur site/ analyses sur dossier, rédaction et publication du rapport d'évaluation

à partir de déc. 2017

9

Envoi des premiers rapports d'évaluation et dépôt des observations de l'entité évaluée sur l'application de gestion électronique de documents (GED) du HCERES.

> [Accéder à l'application](#)

à partir de janv. / fév. 2018

10

Publication des rapports d'évaluation sur le site web hceres.fr.

1 – Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

- | Positionnement de l'ED au sein des institutions d'enseignement supérieur et de recherche.
- | Organisation et gouvernance de l'ED.
- | Politique de recrutement et d'accueil des doctorants.
- | Politique scientifique de l'ED.

2 – Encadrement et formation des doctorants

- | Politique d'encadrement des doctorants.
- | Dispositifs de suivi des doctorants.
- | Offre de formations et animations proposées aux doctorants.
- | Politique relative aux soutenances et la durée des thèses.

3 – Suivi du parcours professionnel des docteurs

- | Actions menées pour favoriser la poursuite de carrière des docteurs et pour valoriser le doctorat.
- | Dispositifs de suivi de la carrière des docteurs.
- | Analyse, communication et exploitation des données.